

L'ENGAGEMENT DE CANON EN MATIÈRE DE RESPONSABILISATION « ACCOUNTABILITY »

Canon

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous sommes en mesure de démontrer notre conformité grâce à un processus de documentation systématique, tout en aidant nos clients dans leurs propres obligations en matière de responsabilisation « d'accountability ».

ACCORDS CONTRACTUELS



Canon exige que les tiers, notamment les fournisseurs et les partenaires qui traitent des données personnelles pour le compte de Canon, soient contractuellement engagés à assurer la protection des données personnelles qu'ils reçoivent de la part de Canon. Ils ont l'interdiction d'utiliser les données personnelles pour toute autre fin que l'exécution des services selon les instructions de Canon. Canon a mis en œuvre une évaluation de la conformité basée sur les risques pour les fournisseurs qui traitent des données de Canon ou des clients de Canon.

ACCORDS INTERENTREPRISES



Lorsqu'elle agit en qualité de sous-traitant, une société du Groupe Canon ne transférera pas de données à une autre société Canon, et ne l'autorisera pas à agir en tant que sous-traitant, ou à accéder aux données personnelles ou à procéder à leur traitement, sauf si cette société Canon est signataire d'un Accord de traitement des données interentreprises approprié.

GESTION DES VIOLATIONS DE DONNÉES



Canon dispose de process visant à identifier, signaler, gérer et résoudre les violations de données personnelles. Tous ces process sont documentés de façon formelle par Canon.



REGISTRES INTERNES



Canon se conforme au principe de responsabilisation (« d'accountability ») en tenant à jour des registres internes complets portant sur l'ensemble des activités de traitement des données personnelles, établis par le biais de formulaires d'analyse d'impact sur la protection des données (DPIA, Data Protection Impact Assessment) ou d'analyse d'impact sur les données personnelles (PIA, Privacy Impact Assessment) systématiques. Les demandes relatives aux droits des personnes concernées (IRR) sont enregistrées et reçoivent une réponse conforme dans les délais réglementaires.

REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT



Canon établit des registres de ses activités de traitement qui couvrent les domaines indiqués dans la législation sur la protection des données personnelles applicable des pays dans lesquels elle opère.